

## **CODE DE BONNE CONDUITE**

**Le service de restauration scolaire** des écoles élémentaires publiques de Haguenau est un service facultatif.

Celui qui demande à en bénéficier s'engage à accepter les clauses du présent code dont l'objectif est de fixer les conditions du bon déroulement du temps de la restauration scolaire.

### **Sur le trajet du site de restauration scolaire :**

- respecter les consignes données par les animateurs et les enseignants
- marcher calmement sur le trottoir sans empiéter sur la chaussée
- ne pas commettre d'acte d'incivilité, ni de dégradations

### **En arrivant sur le site :**

- se laver les mains
- s'installer à la table calmement

### **Pendant le repas :**

- ne pas se mettre debout
- ne pas se déplacer sans l'autorisation d'un adulte
- ne pas se quereller, crier
- ne pas jeter la nourriture
- ne pas se livrer à tout acte d'indiscipline.

**En toute circonstance, les surveillants, le personnel de service et les autres élèves doivent être respectés.**

**En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées.**

Ces sanctions sont dans l'ordre de gravité :

- avertissement simple adressé aux parents lors d'un premier incident
- interdiction provisoire de déjeuner au restaurant scolaire
- interdiction définitive de déjeuner au restaurant scolaire.